

Transcription de la vidéo Stéphane Garnier

La réserve de biosphère des Cévennes a la particularité d'être portée par le parc national des Cévennes et ce, depuis 1985.

Et effectivement, les collectivités ont un rôle essentiel dans la mise en œuvre du plan de gestion qui en fait en Cévennes un vrai projet de territoire qui a été co-construit avec l'ensemble des acteurs et où le parc national qui est gestionnaire, dans lequel il a une mission importante de mise en œuvre, mais où la majorité des actions qui sont prévues dans ce véritable projet de territoire sont faites de maîtrise d'ouvrage de la collectivité publique. Et c'est pour ça. D'ailleurs, c'est sur la base de ce projet que les collectivités ont décidé d'adhérer à la réserve de biosphère en adoptant le projet de territoire et notre rôle en tant que gestionnaire de la réserve de biosphère, c'est d'aider les collectivités à mettre en œuvre ce projet de territoire. Alors, ça se passe par un travail vraiment d'accompagnement et de conseil, de conventionnement de contrats sur des sujets bien particuliers, puisque les collectivités adhérentes se sont engagées sur dix points très, très particuliers qui correspondent, qui symbolisent les axes de différents axes du projet de territoire. Et puis, au-delà de ça, on compte bien tous les trois ans environ. D'autres actions plus spécifiques à la commune, qu'on a envie de porter ensemble et qui contribuent au projet de territoire. Concrètement, on pourrait parler de l'engagement, de la modernisation de l'éclairage public. Par exemple, on a décidé de candidater au label de réserve internationale de ciel étoilé pour que ce soit le moteur pour le territoire. Ça engage plus d'acteurs que ce soit motivant et notre action a consisté à montrer aux élus toutes les dimensions liées à l'éclairage public, c'est à dire à la fois le côté énergie, mais aussi le côté pollution lumineuse et l'impact sur la biodiversité. Et pour ça, on a mis en place des formations pour les élus, des formations pour les agents municipaux et on a débloqué des fonds, notamment européens, à travers la région Occitanie pour favoriser la modernisation de l'éclairage public autour d'un cahier des charges techniques et très précis qui avaient été partagés avec les principaux opérateurs techniques de l'éclairage public sur notre territoire.

Une autre thématique est sur laquelle on travaille avec les collectivités, c'est la gestion des espaces publics, ce qu'on appelle la gestion différenciée des espaces publics, c'est à dire amener plus de biodiversité dans les espaces publics, c'est à dire éviter de couper toujours à raz. Choisir aussi des essences qui sont rustiques et qui sont peu gourmandes en eau.

Ça veut dire aussi réfléchir différemment sur la gestion des cimetières. Appréhender la taille des arbres aussi différemment. Remettre plus de végétal dans la ville, notamment par rapport au cadre de vie et aux effets du réchauffement climatique, et les trouver et équiper les collectivités et les former, notamment les agents aux techniques alternatives à tout ce qui est pesticides qui n'est plus du tout utilisé sur notre territoire. Et puis, une autre action aussi, qui est très mobilisatrice des collectivités. Mais au-delà des habitants, c'est ce qu'on appelle la classe de la biodiversité communale. C'est une méthodologie et une politique nationale en France qu'on relaie largement sur le territoire de la Réserve de biosphère des Cévennes en accompagnant les communes qui sont maîtres d'ouvrage du projet et qui, pendant deux à trois ans, vont mobiliser tous les acteurs de leur territoire pour augmenter de façon très significative leur connaissance de la biodiversité communale. On associe d'ailleurs tout ce qui est un inventaire de terrain à des moments de sensibilisation à des apprentissages de protocole. C'est très participatif et c'est vraiment un travail sur la sensibilité et le partage de ce goût de la nature et de la découverte d'espèces nouvelles.

Mais c'est aussi très concret puisque ça permet d'établir une cartographie précise de la biodiversité, de débattre ou de comités techniques sur les enjeux spécifiques à la commune et sur les actions qui peuvent être menées pour la rendre plus attractive pour cette biodiversité plus accueillante, pour être plus exact, et comme il y a un véritable plan d'action qui est mis en œuvre, il peut être mis en œuvre par la collectivité dans sa gestion, mais aussi par les administrés. Bien sûr, les écoles sont très mobilisées pour contribuer à la fois à la connaissance, la sensibilisation et au partage, cette connaissance.